

Gouvernement du Québec

Décret 534-2001, 9 mai 2001

CONCERNANT le décret numéro 490-2001 du 2 mai 2001, relatif à la constitution du Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec par le décret numéro 490-2001 du 2 mai 2001, a constitué un Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier et en a nommé les membres ;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger les mentions relatives à deux membres de ce groupe ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE le décret numéro 490-2001 du 2 mai 2001 soit modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa du dispositif, des mentions relatives à MM. Pierre Carrier et Yvon Martineau par les suivantes :

Monsieur Pierre Carrier, ex-secrétaire de l'Office de la protection du consommateur ;

Monsieur Yvon Martineau, associé principal du cabinet Fasken Martineau DuMoulin.

Le greffier du Conseil exécutif,
PIERRE ST-GELAIS

36114